



CITATION DU MOIS :

« Il y a trois sortes de mensonges : les mensonges, les sacrés mensonges et les statistiques »

Mark TWAIN
(1835 - 1910)



L'UNSA s'est fixée comme objectif de promouvoir un progrès social durable, de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de participer activement à la construction d'une Europe sociale, de défendre l'emploi et le service public.

Dans l'actualité de cet automne, l'UNSA fera le tri entre champignons (parfois) vénéneux et les (bons) fruits de saison !



Le Canard des territoriaux

LETTER D'INFORMATIONS DE L'UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN (UD 67) OCTOBRE 2012



Edito



L'Assemblée Générale du Jeudi 4 Octobre 2012

au Centre Sportif d'Oberhausbergen a été un franc succès.

Une centaine d'adhérents et de sympathisants se sont réunis pour y découvrir nos actualités syndicales ainsi que le dossier sur la « Protection Sociale Complémentaire ».

Toute l'équipe de l'UD 67 (Sylvie WEISSLER, Gaby LEGROS et Claude MARTINET) remercie sincèrement les participants pour leur soutien et leur investissement.



Rédacteur en chef :

Sylvie WEISSLER

Rédacteurs adjoints :

Roland SIFFERMANN

Claude MARTINET

Conception graphique et réalisation :

Gaby LEGROS

Diffusion gratuite



Faites un geste pour l'environnement : après avoir lu ce journal, ne le jetez pas !

Faites en profiter un(e) de vos collègues !!!



L'info du mois...

Catégorie B - NES - Filière médico-sociale « différée » ???

Si la publication du décret n° 2012-924 du 30 Juillet 2012 avec effet du 1^{er} Août 2012, a désormais inscrit le nouveau statut particulier des rédacteurs territoriaux dans le nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B, l'**UNSA** n'oublie pas que les textes concernant les **assistant(s) socio-éducatifs** et les **éducateurs de jeunes enfants** (cadres d'emplois de catégorie B de la filière médico-sociale) viennent seulement d'être **examinés** par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (**CSFPT**) du **3 Octobre 2012**... pour une publication courant 2013 ???

La filière médico-sociale (et donc le **pouvoir d'achat** de ses agents dans le contexte de crise actuel) sont-ils voués à être « **différés** » dans la mise en œuvre du NES ???

D'actu...

Assistants territoriaux d'enseignement artistique - Concours et examens 2013

Ont été publiés au **Journal Officiel du 5 Septembre 2012** les **décrets n° 2012-1017, n° 2012-1018 et n° 2012-1019** respectivement relatifs :

- ➔ à l'examen professionnel d'**avancement** aux grades d'**assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^e classe et de 1^{re} classe** ;
- ➔ ainsi qu'aux **concours** (externe, interne et troisième concours) de recrutement des **assistants territoriaux d'enseignement artistique**.



Vous avez sûrement un(e) proche qui travaille dans une (très) petite entreprise : parlez-lui de l'**UNSA** !

LES ÉLECTIONS

dans les entreprises de **1 à 10 salariés** auront lieu :

**du 28 Novembre
au 12 Décembre 2012**

D'actu...

Fonctionnaires handicapés - Retraite anticipée

Le **décret n° 2012-1060 du 18 Septembre 2012** publié au **Journal Officiel du 19 Septembre** fixe les conditions d'**abaissement** de l'âge d'**ouverture** du droit à une **pension de retraite** pour les **fonctionnaires** reconnus travailleurs **handicapés** ; ce décret est applicable aux **pensions** de retraite **liquidées** à compter du **14 Mars 2012**.

Les publics concernés sont notamment les **fonctionnaires affiliés** à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales (**C.N.R.A.C.L.**).

Congé parental - Régime modifié

Le **décret n° 2012-1061 du 18 Septembre 2012** publié au **Journal Officiel du 19 Septembre** modifie les règles applicables en matière de **congé parental** pour les **fonctionnaires** et les **agents non titulaires** des **3 Fonctions Publiques** et notamment :

- ➔ la **suppression de la règle de non-concomitance** du congé parental par les **2 parents** pour un **même enfant** (en conformité avec le droit européen) ;
- ➔ la création d'un **droit individuel au congé** pour les **2 parents**.

Ce décret entre en vigueur le **1er Octobre 2012** et s'applique aux **congés parentaux** accordés **après cette date** ainsi qu'aux **prolongations de congés antérieurs**, en cas de nouvelle naissance.

Par ailleurs **sont modifiées** (décret n° 86-68 du 13 Janvier 1986 : **fonctionnaires territoriaux** / et décret n° 88-145 du 15 Février 1988 : **agents territoriaux non titulaires**) :

- ➔ les **modalités d'avancement et de promotion** pendant le congé parental
- ➔ l'**articulation** des congés de **maternité**, de **paternité** ou d'**adoption** avec le **congé parental**

la **procédure de réintégration** à suivre au terme d'un congé parental, en particulier dans le cas du **détachement**.

Retrouvez :

- ➔ La nouvelle **FICHE TECHNIQUE STATUTAIRE** relative au **Congé parental** en ligne sur notre site Internet.



Décret « Carrières longues » du 2 Juillet 2012 - Circulaire DGAFP du 3 Août 2012

Une **circulaire de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP)** du 3 Août 2012 est relative à l'impact du décret n° 2012-847 du 2 Juillet 2012 sur la prise en compte du **temps partiel** et sur le **délai de 6 mois exigé** pour demander un départ en retraite.

Participation employeur à la protection sociale complémentaire (PSC) - Contrats labellisés

Le **31 Août 2012**, la Direction Générale des Collectivités Locales (**DGCL**) a mis en ligne (www.dgcl.interieur.gouv.fr) une « **Liste des contrats et règlements « labellisés »** au titre de la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire (**PSC**) de leurs agents ».

Cette publication permet maintenant aux **collectivités territoriales** (qui ont **opté** pour la « **labellisation** » et non pour la mise en concurrence par appel d'offres) de verser une participation à la protection sociale complémentaire de leurs agents conformément aux dispositions fixées par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011.

CSFPT du 3 Octobre 2012

Lors de l'Assemblée plénière du 3 Octobre 2012, le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a émis un **avis favorable** sur les **projets de décret** concernant : ● les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours de conservateurs territoriaux de bibliothèques ● les modalités d'organisation du concours de moniteur-éducateur et intervenants familiaux territoriaux ● le statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs ● l'échelonnement indiciaire applicable aux conseillers territoriaux socio-éducatifs ● les modalités d'organisation du concours des conseillers territoriaux socio-éducatifs.

En Octobre :

à partir de ce mois,
rendez-vous sur notre nouveau site :

<http://www.unsaterritoriaux67.e-monsite.com>

Nouveau
Nouveau

→ Le bulletin d'adhésion

→ Les fiches techniques

→ Nos actus

→ Le « Canard »

→ Les grilles indiciaires

→ Vos droits dans la FPT

OUVERTURE DU NOUVEAU SITE DE L'UD 67 :



D'une conception nouvelle, le site internet de l'UD67 qui s'ouvrira **courant du mois d'Octobre 2012** se veut être un outil de communication au service de tous. Vous y retrouverez, dans un cadre plus convivial, nos dernières actualités, les « **Canards** » mensuels, la présentation de l'UNSA Territoriaux ainsi que de nombreuses photos...

Téléchargez :

→ Le **BULLETIN D'ADHÉSION 2012** (rubrique « **Infos pratiques / Comment adhérer ?** ») à nous renvoyer (cf. coordonnées ci-après).

N'oubliez pas : 66% du montant de la cotisation syndicale est déductible des impôts sur le revenu.

Pour nous contacter :

UNSA TERRITORIAUX – UNION DEPARTEMENTALE DU BAS-RHIN

19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.facite.com/>

E-mail UD 67 : unsa67@orange.fr

Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoriaux.unsa.org/>

Facebook : Bas-Rhin Unsа Territoriaux (Unsa Territoriaux du Bas-Rhin)



Permanences téléphoniques :

8h30 - 17h00

(lundi, mardi, mercredi, jeudi)

8h30 - 16h00

(vendredi)

03 88 24 11 09

Fax 03 88 24 19 83